

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-783046

9395

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 9395

Société : Ram

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

NASSI HICHAM

Date de naissance :

73/11/67

Adresse :

7 Rue 11 APT 40 Resd JURA MAT 2A
Casablanca
0566251749

Tél. :

Total des frais engagés : # 04 590 dh

Autorisation CNDP N° : AA-215/2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Abdelhak BOUCHTA
OPHTALMOLOGISTE
70, Rue Allah Ben Abdellah
Casablanca
Tél. 0522 21 45 45 0522 47 14 72

Date de consultation :

18/03/2023

Nom et prénom du malade :

NASSI HICHAM

Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Vue de rétine

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :



Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

CASABLANCA

Le : 08/03/2023

Signature de l'adhérent(e) :

(Signature)

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/03/23	2		200.00	INP : 0522476345/052247147 Dr. Abdellah OPHITALMIST 70, Rue Allan Bell Casablanca 0522476345/052247147

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
OPTIQ'AVICEN 202, Bd. Ibn Sina Hay El 20.200 - CASABLANCA Tél: 05 29 94 88 00 INPE	20/03/23			150	150	300

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHÉSES DENTAIRIES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

fonctionnel. Thérapeutique nécessaire à la profession.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

~~OPTIQ'AVICENNE~~
202, Bd. Ibn Sina - Hay EL HANA
20.200 - CASABLANCA
Tél: 05 22 94 68 00



INPE OPTICIENNE - OPTOMÉTRISTE
095016986
ADAPTATION DE LENTILLES
DE CONTACT

FACTURE N° 000767

Casablanca, le : 20/03/2023

M : Nassim Hachane

QUANTITÉ	DÉSIGNATIONS	MONTANT
	ORD. DE Abdellah Soudiba DU 18/03/23.	
01	Routine A1	1200,
02	jeus Progressifs 3D monofocal Anti-Reflet Anti-UV161 Import d 6570.	
01	431.	1295,
06	634 cycle	1295,
Arrêtée La présente facture à la somme de		Montant T.T.C 4390,
soit Total de quatre mille neuf cent et quatre vingt dix DH.		

202, Bd. Ibn Sina - Hay El Hana (prés club Baque Populaire) - Casablanca - Tél.: 05 22 94 68 00

RC : 327628 - IF : 51288005 - ICE : 000498260000007 - PATENTE : 34810742

DOCTEUR ABDELHAK BOUCHTA

SPÉCIALISTE DES MALADIES ET CHIRURGIE DES YEUX

STRABOLOGIE - LENTILLES DE CONTACT - LASER - ANGIOGRAPHIE

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'OPHTHALMOLOGIE

70, Rue Allal Ben Abdellah - 1^{er} Etage - Casablanca

Tél.: 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

الدكتور عبد الحق بوشة

اختصاصي في أمراض و جراحة العيون

طب حول - عدسة الاتصال - الليزر - أنجيوغرافيا

عضو الجمعية الفرنسية لأمراض العيون

زنقة علال بن عبد الله - الطابق الأول - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 47 33 45 / 05 22 47 14 72

Casablanca, Le

18/03/2015

الدار البيضاء في

ن 1881

Hicham

Dr. ABDELHAK BOUCHTA
OPHTHALMOLOGISTE
10, Rue Allal Ben Abdellah
Tel.: 0522 47 33 45 / 0522 47 14 72

Monture + un sac au poing

OD. +0,75 -0,50 = 125

OG. +2,00 -2,50 = 100

mt. soft

VP - - - - -

OD: +2,25

OG. +2,25

OPTIQUE AVICENCE
202, Bd. Ibn Sina EL HAY EL H
10, Rue Allal Ben Abdellah
Tel.: 0522 47 33 45 / 0522 47 14 72

0950159988